

4A2E S.A.S.
au capital de 8 000,00 €
Siège social : Immeuble La Coupole Grand Camp
97139 LES ABYMES
RCS de POINTE-A-PITRE n°843 923 525

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 2 FEVRIER
2026**

Le 2 février 2026 à LES ABYMES, à 10 :00 heures, les associés se sont réunis Immeuble La Coupole Grand Camp 97139 LES ABYMES en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE sur convocation de la gérance effectuée par lettre simple.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Raphaël WALTER, détenant 464 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Lamia WALTER, détenant 336 parts sociales en pleine propriété,

Total des parts : 800 parts sociales

Monsieur Raphaël WALTER préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du directeur général sans remplacement ;
- Pouvoir pour les formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L.W RW

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Lamia WALTER de ses fonctions de Directrice Générale à compter de ce jour.

L'assemblée générale décide que Madame Lamia WALTER ne sera pas remplacée.

Monsieur Raphaël WALTER restera l'unique dirigeant de la société, assurant les fonctions de Président.

Cette démission n'entraîne aucune modification des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

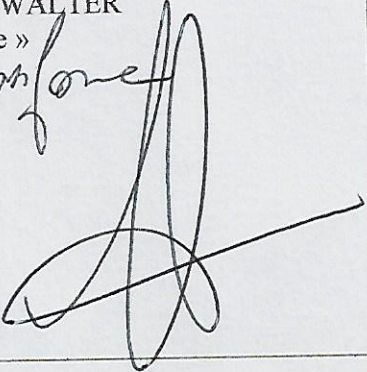
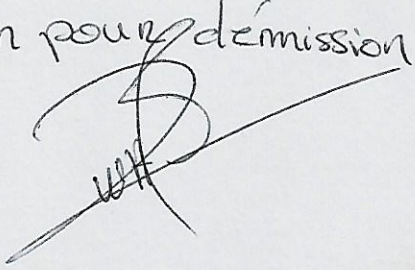
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 :00 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le dirigeant démissionnaire.

Monsieur Raphaël WALTER « Certifié conforme » <i>certifié conforme</i> 	Madame Lamia WALTER « Bon pour démission » <i>Bon pour démission</i> 
--	---

L.W Pw